



**ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
CENTRE-PAYS-DE-LA-LOIRE**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Liste des affectations du solde de la taxe d'apprentissage 2024

Point 4 - CSE 6 juin 2024 – ODJ n°3

Les élus CFDT du CSE constatent que les règles d'affectation édictées par le national sont en grande partie respectées dans notre région CPDL.

Par rapport à l'an passé, un établissement privé, l'Université catholique d'Angers a été retirée de cette liste et remplacée par l'Université publique de Nantes à diplôme équivalent, en l'occurrence une licence professionnelle.

Reste donc plus qu'un établissement privé, le groupe IMT à Tours qui dispense un BTS bioanalyses et contrôles qui pourrait peut-être être remplacé par un établissement public dans le même périmètre géographique.

Les élus CFDT du CSE notent la position de la direction, de ne pas modifier son engagement en matière d'alternance suite au décret N°2024-393 du 27 avril 2024 concernant l'aide à l'embauche pour les contrats de professionnalisation qui est arrêtée à partir de mai 2024 et celle pour les contrats d'apprentissage qui n'est prolongée que jusqu'à fin 2024.

Les élus CFDT espèrent donc que cette liste d'affectation évoluera encore positivement l'an prochain et donnent un avis favorable sur ce point.